



Association
TARBES ANIMATION
3, Cours Gambetta
65000 TARBES

Exercice clos le 31 décembre 2020

■ **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**



Association
TARBES ANIMATION
3, Cours Gambetta
65000 TARBES

Exercice clos le 31 décembre 2020

■ **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Mesdames, Messieurs,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association TARBES ANIMATIONS relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie

« Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point exposé dans la note « faits et caractéristiques de l'exercice » de l'annexe des comptes annuels concernant la crise sanitaire.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Dans le cadre de notre appréciation sur la présentation d'ensemble des comptes, nous nous sommes assurés du respect par l'Association du règlement ANC 2018-06 du 5 décembre 2018, relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et de leur correcte traduction dans les comptes annuels.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'organe appelé à statuer sur les comptes.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Tarbes, le 7 octobre 2021

DERELLE AUDIT CERTIFICATION,

JEAN-MARC TONON

COMMISSAIRE AUX COMPTES

A large, stylized handwritten signature in black ink, likely belonging to Jean-Marc Tonon, is written over the printed name and title.

COMPTES ANNUELS

DOCUMENTS VISES par le
COMMISSAIRE AUX COMPTES

BILAN ACTIF				
ACTIF	31.12.2020			31.12.2019
	Brut	Amort. ou Prov.	Net	
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	20 847,81	17 010,11	3 837,70	2 754,03
Logiciels	20 847,81	17 010,11	3 837,70	2 754,03
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	13 918,71	8 973,60	4 945,11	7 037,20
Installations agencements aménagements divers	958,33	958,33		
Matériel de transport	2 110,39	2 110,39		
Matériel de bureau et informatique	7 746,00	3 766,95	3 979,05	5 483,68
Matériel de sonorisation	2 937,32	1 971,26	966,06	1 553,52
Mobilier	166,67	166,67		
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Total de l'actif immobilisé	34 766,52	25 983,71	8 782,81	9 791,23
AUTRES CREANCES	84 495,43		84 495,43	160 575,56
DISPONIBILITES	191 900,70		191 900,70	14 131,51
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	1 098,22		1 098,22	2 525,90
Total de l'actif circulant	277 494,35	0,00	277 494,35	177 232,97
TOTAL ACTIF	312 260,87	25 983,71	286 277,16	187 024,20
ENGAGEMENTS RECUS				
Legs nets à réaliser:				
- acceptés par les organes statutairement compétents				
- autorisés par l'organisme de tutelle				
DONS EN NATURE RESTANT A VENDRE				

DOCUMENTS VISES par le
COMMISSAIRE AUX COMPTES

BILAN PASSIF		
PASSIF	31.12.2020	31.12.2019
REPORT A NOUVEAU	66 073,22	164 555,87
RESULTAT DE L'EXERCICE	141 948,34	-98 482,65
Total des fonds propres	208 021,56	66 073,22
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Total des provisions pour risques et charges		
FONDS DEDIES	12 500,00	12 500,00
Total des fonds dédiés	12 500,00	12 500,00
EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES		
DETTE FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	8 684,92	39 361,08
DETTE FISCALES ET SOCIALES	51 602,98	48 423,29
AUTRES DETTES	5 467,70	14 359,61
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE		6 307,00
Total des dettes et des pca	65 755,60	108 450,98
TOTAL PASSIF	286 277,16	187 024,20
ENGAGEMENTS DONNES		

DOCUMENTS VISES par le
COMMISSAIRE AUX COMPTES

COMPTES DE RESULTAT

	31.12.2020	31.12.2019		31.12.2020	31.12.2019
CHARGES			PRODUITS		
ACHATS DE MARCHANDISES	0,00	11 153,41	VENTES DE MARCHANDISES	16,67	14 050,42
ACHATS DE MATIERES PREMIERES	47 502,35	929 883,97	PRODUCTION VENDUE DE SERVICES	19 118,10	759 308,12
AUTRES CHARGES EXTERNES	152 367,52	293 637,16	SUBVENTION D'EXPLOITATION RECUES	605 320,00	811 262,00
IMPOTS TAXES ET VERSEMENTS	14 456,88	61 084,16	AUTRES PRODUITS	4 721,44	2 327,83
SALAIRES ET TRAITEMENTS	235 305,74	262 098,66			
CHARGES SOCIALES	23 682,48	119 997,69			
DOTATION AUX AMORTISSEMENTS	6 327,42	4 849,23			
DOTATION AUX PROVISIONS					
AUTRES CHARGES	486,65	757,83			
Total des charges d'exploitation	480 129,04	1 683 462,11	Total des produits d'exploitation	629 176,21	1 586 948,37
CHARGES FINANCIERES	1,14		PRODUITS FINANCIERS	32,31	106,96
CHARGES EXCEPTIONNELLES	5 063,00	6 702,98	PRODUITS EXCEPTIONNELS	2 750,00	2 858,11
IMPOTS SUR LES BENEFICES	4 817,00				
TOTAL DES CHARGES	490 010,18	1 690 165,09	TOTAL DES PRODUITS	631 958,52	1 589 913,44
ENGAGEMENTS A REALISER SUR RESSOURCES AFFECTEES			REPORT DES RESSOURCES NON UTILISEES DES EXERCICES ANT.		1 769,00
EXCEDENT	141 948,34		DEFICIT		98 482,65
TOTAL GENERAL	631 958,52	1 690 165,09	TOTAL GENERAL	631 958,52	1 690 165,09
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE					
Loyer et gaz électricité	17 000,00		Subvention en nature ville de Tarbes	19 540,00	
Carnaval	1 450,00				
Concert drive'in	300,00				
Expo photos	300,00				
Terro'art	490,00				
TOTAL	19 540,00		TOTAL	19 540,00	

ANNEXES

DOCUMENTS VISES par le
COMMISSAIRE AUX COMPTES

DOCUMENTS VISES par le
COMMISSAIRE AUX COMPTES

	ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT	Pages
	I - INFORMATIONS GENERALES	1
	II - REGLES ET METHODES COMPTABLES	
	. Evaluation des immobilisations et amortissements	2
	. Evaluation des mises à disposition-contributions volontaires	3
	. Evaluation des créances et dettes	3
	. Disponibilités	3
	. Achats	3
	. Divers	4
	. Faits caractéristiques	4
	III - COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN	
	. Etat des immobilisations	5
	. Etat des amortissements	6
	. Tableau de variation des fonds propres	7
	. Etat des échéances des créances et des dettes	8
	. Produits à recevoir	9
	. Charges à payer	10
	. Charges constatées d'avance	11
	. Fonds dédiés	12
	IV - COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT	
	. Subventions	13
	. Effectif moyen	13
	. Valorisation des contributions volontaires en nature	13
	. Rémunérations	14
	. Honoraires des commissaires aux comptes	14
	V - INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES	
	. Produits et charges exceptionnels	15
	. Transferts de charges	15



Informations générales

Tarbes Animations a pour but d'organiser ou de soutenir toutes fêtes, festivals, manifestations, événements et toutes activités connexes ou complémentaires destinées à animer la ville de Tarbes.

A cette fin, l'association élabore et met en œuvre un schéma de développement d'animations local en lien avec tous les partenaires de la commune ou des actions de partenariat exceptionnelles avec différentes structures municipales.

Les moyens d'action sont : les bulletins, les publications, les conférences, l'information, la représentation, l'organisation,...

Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière, dans le respect du principe de prudence et conformément aux dispositions du nouveau règlement ANC 2018-06.

Les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2020, la première année d'application du règlement ANC n° 2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif constitue un changement de méthode comptable. Il en résulte notamment la création de nouveaux postes dans le bilan et le compte de résultat pour les comptes de l'exercice de première application impactant la présentation (par exemple, le terme « fonds associatifs » devenant « fonds propres »), la méthode de comptabilisation des cotisations.

Le bilan de l'exercice présente un total de 286 277,16 euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de 631 958,52 euros et un total **charges** de 490 010,18 euros, dégageant ainsi un résultat de **141 948,34** euros.

L'exercice considéré débute le 01.01.2020 et finit le 31.12.2020.
Il a une durée de 12 mois.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations - Amortissements

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Mises à disposition – Contributions volontaires

L'association bénéficie de contributions volontaires, contributions en travail, en biens et en services de la part de la ville de Tarbes.

Les mises à disposition du personnel ont été chiffrées sur cet exercice.

La valorisation des autres contributions apparaît au pied du compte de résultat.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

Divers

L'activité prépondérante de l'association est de nature lucrative.
Elle est donc soumise à la TVA et imposable aux impôts commerciaux.
Un secteur non lucratif subsiste.
Il s'agit de manifestations placées hors champ de la TVA et impôts commerciaux.
Les charges et produits du secteur non lucratif sont comptabilisés de façon distincte.

Faits caractéristiques

Le fait marquant de 2020 est incontestablement la pandémie du Covid-19 et son impact majeur sur l'ensemble de l'économie.

Tarbes Animations a été dans l'obligation d'annuler toute sa programmation événementielle et à activer les principales mesures d'urgence suivantes :

- plan de continuité d'activité,
- télétravail et activité partielle retenus,
- communication externe vers toutes les parties prenantes (clients, fournisseurs, partenaires, artistes,...)

Dans ce contexte, Tarbes Animations a été en mesure de maintenir l'emploi, de respecter les engagements formulés (intermittents du spectacle,...) et de proposer une programmation estivale alternative en tenant compte des contraintes sanitaires, en s'appuyant sur l'effort des collectivités territoriales qui ont maintenu, à hauteur des dépenses engagées pour certaines, les subventions attribuées aux manifestations annulées.

DOCUMENTS VISES par le
COMMISSAIRE AUX COMPTES

Compléments d'informations relatif au bilan

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations
Immobilisations incorporelles	16 517,81	4 330,00
Logiciels	16 517,81	4 330,00
Immobilisations corporelles	12 929,71	989,00
Installations, agencements, aménagements divers	958,33	
Matériel de transport	2 110,39	
Matériel de bureau et informatique	6 757,00	989,00
Matériel de sonorisation	2 937,32	
Mobilier	166,67	
Immobilisations financières		
TOTAL GENERAL	29 447,52	5 319,00

	Diminutions	Valeur brute en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles		20 847,81
Logiciels		20 847,81
Immobilisations corporelles		13 918,71
Installations, agencements, aménagements divers		958,33
Matériel de transport		2 110,39
Matériel de bureau et informatique		7 746,00
Matériel de sonorisation		2 937,32
Mobilier		166,67
Immobilisations financières		
TOTAL GENERAL	-	34 766,52

DOCUMENTS VISES par le
COMMISSAIRE AUX COMPTES

Etat des amortissements

	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice
Immobilisations incorporelles	13 763,78	3 246,33
Logiciels	13 763,78	3 246,33
Immobilisations corporelles	5 892,51	3 081,09
Installations, agencements, aménagements divers	958,33	
Matériel de transport	2 110,39	
Matériel de bureau et informatique	1 273,32	2 493,63
Matériel de sonorisation	1 383,80	587,46
Mobilier	166,67	
Immobilisations financières		
TOTAL GENERAL	19 656,29	6 327,42

	Diminutions	Montant fin d'exercice
Immobilisations incorporelles		17 010,11
Logiciels		17 010,11
Immobilisations corporelles		8 973,60
Installations, agencements, aménagements divers		958,33
Matériel de transport		2 110,39
Matériel de bureau et informatique		3 766,95
Matériel de sonorisation		1 971,26
Mobilier		166,67
Immobilisations financières		
TOTAL GENERAL	-	25 983,71

DOCUMENTS VISES par le
COMMISSAIRE AUX COMPTES

Tableau variation des fonds propres

Variation des fonds propres	Montant début exercice	Affectation du résultat	Dotation exercice	Montant fin exercice
Report à nouveau	164 555,87		- 98 482,65	66 073,22
Résultat exercice	- 98 482,65	98 482,65	141 948,34	141 948,34
TOTAL	66 073,22	98 482,65	43 465,69	208 021,56

DOCUMENTS VISES par le
COMMISSAIRE AUX COMPTES

Créances et Dettes

		31.12.2020	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières			
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients			
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	29 636,00	29 636,00	
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée	12 343,28	12 343,28	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers	42 516,15	42 516,15	
	Groupe et associés (2)			
	Débiteurs divers			
	Charges constatées d'avance	1 098,22	1 098,22	
TOTAL DES CREANCES		85 593,65	85 593,65	
(1) Prêts accordés en cours d'exercice				
(1) Remboursements obtenus en cours d'exercice				
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31.12.2020	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles (1)				
	Autres emprunts obligataires (1)				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1 an max. à l'origine (1)				
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine (1)				
	Emprunts et dettes financières divers (1) (2)				
	Fournisseurs et comptes rattachés	8 684,92	8 684,92		
	Personnel et comptes rattachés	11 826,28	11 826,28		
	Sécurité sociale, autres organismes sociaux et état	30 567,23	30 567,23		
	Impôts sur les bénéfices	4 817,00	4 817,00		
	Taxes sur la valeur ajoutée				
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	4 392,47	4 392,47		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés (2)				
	Autres dettes	5 467,70	5 467,70		
	Dettes représentatives de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance				
TOTAL DES DETTES		65 755,60	65 755,60		
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice					
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice					
(2) Emprunts dettes associés (personnes physiques)					

DOCUMENTS VISES par le
COMMISSAIRE AUX COMPTES

Produits à recevoir

31.12.2020

Total des Produits à recevoir		84 495,43
Autres créances		
. AVOIRS NON RECUS	1 753,50	
. ORGANISMES SOCIAUX PRODUITS A RECEVOIR	29 636,00	
. REMBOURSEMENT DE TVA DEMANDE	11 161,00	
. TVA/FACTURES NON PARVENUES	1 182,28	
. ETAT PRODUITS A RECEVOIR	15 797,79	
. DIVERS PRODUITS A RECEVOIR	24 964,86	

DOCUMENTS VISES par le
COMMISSAIRE AUX COMPTES

Charges à payer

31.12.2020

Total des Charges à payer		65 755,60
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		8 684,92
. FOURNISSEURS	1 024,92	
. FOURNISSEURS FACTURES NON PARVENUES	7 660,00	
Dettes fiscales et sociales		51 602,98
. DETTES PROVISIONNEES CONGES A PAYER	11 826,28	
. ORGANISMES SOCIAUX ET ETAT CH. A PAYER	26 782,82	
. CHARGES SOCIALES/CONGES A PAYER	3 784,41	
. IMPOTS TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	5 070,00	
. TAXES ET VERSEMENTS/REMUNERATIONS	4 139,47	
Autres dettes		5 467,70
. DIVERS CHARGES A PAYER	5 467,70	

DOCUMENTS VISES par le
COMMISSAIRE AUX COMPTES

Charges constatées d'avance

31.12.2020

Total des Charges constatées d'avance		1 098,22
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION		
. IMPRIMERIE	100,68	
. ACHATS RESTAURATION	28,00	
. ASSURANCES	791,90	
. VOYAGES ET DEPLACEMENTS	18,64	
. SERVICES BANCAIRES DIVERS	50,00	
. COTISATIONS PROFESSIONNELLES	109,00	

DOCUMENTS VISES par le
COMMISSAIRE AUX COMPTES

Fonds dédiés

31.12.2020

	Fonds à engager en début d'exercice	Utilisation en cours d'exercice	Engagement à réaliser sur ressources affectées	Fonds restants à engager en fin d'exercice
. Fonds dédiés pour risque annulation festival Equestria (OT)	2 500,00	-	-	2 500,00
. Fonds dédiés pour manifestations évènementielles (OT)	10 000,00	-	-	10 000,00
Total des fonds dédiés	12 500,00	-	-	12 500,00

DOCUMENTS VISES par le
COMMISSAIRE AUX COMPTES

Compléments d'informations relatif au compte de résultat

Subventions

. Ville de Tarbes	Subvention ordinaire de fonctionnement	305 000 €
	Subventions exceptionnelles (manifestations)	124 500 €
	Subvention exceptionnelle (mises à disposition)	93 627 €
. Conseil Départemental	Subventions exceptionnelles (manifestations)	12 000 €
. Conseil Régional	Subventions exceptionnelles (manifestations)	30 000 €
. Etat	Fonds de solidarité	40 193 €

Effectif moyen

Personnel salarié : 6,5 ETP (Equivalent Temps Plein)

Contributions volontaires en nature

. Ville de Tarbes	Loyer et fluides	17 000 €
	Manifestations	2 540 €

DOCUMENTS VISES par le
COMMISSAIRE AUX COMPTES

Rémunérations

Le montant total des rémunérations pour l'exercice clos le 31.12.2020 versées aux trois plus hauts salariés s'élève à 115 692,32 €.

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 1 800 €, honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes.

DOCUMENTS VISES par le
COMMISSAIRE AUX COMPTES

Informations complémentaires

Produits exceptionnels

Régul charges antérieures	50,00 €
Régul fournisseurs	2 550,00 €
Produits/exercices antérieurs	150,00 €

Charges exceptionnelles

Pertes partenaires	2 855,00 €
Indemnisations diverses	1 000,00 €
Charges/exercices antérieurs	1 208,00 €

Transferts de charges

Cpam et Prévoyance salariés	4 645,91 €
-----------------------------	------------

DOCUMENTS VISES par le
COMMISSAIRE AUX COMPTES